



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

office franco-allemand pour la jeunesse

Question écrite n° 16267

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait qu'en vertu d'accords internationaux, l'office franco-allemand de la jeunesse doit être transféré d'Allemagne en France. Depuis deux ans environ, le choix de la ville de Metz a été annoncé. Par contre, rien ne s'est concrétisé et le dossier semble actuellement au point mort. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique si, comme c'était prévu au début, l'office franco-allemand de la jeunesse sera effectivement transféré en France et si possible à Metz.

Texte de la réponse

L'office franco-allemand pour la jeunesse est une organisation intégrée présidée par les ministres allemand et français en charge de la jeunesse. Son siège actuel est à Bad Honnef, près de Bonn. Conformément au paragraphe I de l'article 14 de l'accord sur l'office franco-allemand pour la jeunesse entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République française, en date du 25 novembre 1983 et sur la base de l'échange de lettres du 25 novembre 1983 entre le ministre fédéral de la jeunesse, de la famille et de la santé et le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports de la République française, il est convenu de maintenir au-delà du 1er janvier 1994 le siège de l'office franco-allemand pour la jeunesse à Bonn jusqu'à l'installation du gouvernement fédéral à Berlin, date à laquelle une nouvelle concertation interviendra entre les deux gouvernements. Cet accord a été reconduit dans les mêmes termes, par échange de notes verbales, le 8 juillet 1996. Cette question a été abordée lors du conseil d'administration de l'OFAJ en date du 25 mai 1998.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16267

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3524

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5276